

TERMES DE REFERENCE

EXPERT D'APPUI A LA DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DGCT) / DIRECTION NATIONALE DU PAGOURDEL.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

S'inscrivant dans un cadre de référence cohérent constitué par la SCAPP au niveau national et le Document de Programme de Pays du PNUD, le Gouvernement et le PNUD ont initié, sur la base des acquis du Projet ART GOLD Mauritanie, le Programme d'appui à la Gouvernance Régionale et le Développement Economique Local (PAGOURDEL).

Le PAGOURDEL poursuit l'objectif général de proposer des solutions pour un développement local durable, plus équitable, plus équilibré et inclusif, avec un impact concret et durable sur les conditions de vie des populations : hommes et femmes, filles et garçons, à partir de leur engagement dans la programmation et gestion de leurs processus de développement.

Pour la réalisation d'un tel objectif, trois priorités stratégiques ont été identifiées :

- Le renforcement de la gouvernance régionale et du développement local, à travers l'implication et l'engagement des acteurs concernés aux différents niveaux ;
- L'introduction d'un cadre de planification stratégique intégré, sensible au genre qui permette de rationaliser et coordonner les interventions de développement ;
- La mise en place de mécanismes de financement adéquats qui permettent de traduire les processus de gouvernance et de planification en actions d'impact sur les conditions de vie des communautés locales.

Le programme adopte une approche multi-niveau et multi-acteurs au niveau régional et local avec une implication des acteurs du secteur public, privé et les organisations de la société civile au niveau des wilayas d'intervention.

La direction nationale du programme est assurée par la DGCT qui a, entre autres, pour attributions : (i) l'animation du processus de décentralisation, en vue d'un développement local équilibré ; (ii) la mise en place des structures techniques d'appui aux entités territoriales ; (iii) la mise en place d'une politique de formation et de renforcement des capacités en faveur des élus locaux et des personnels des collectivités territoriales, des administrations de tutelle et des services déconcentrés de l'Etat, et des acteurs du développement local et (iv) la promotion du développement local et communautaire¹.

¹ Décret n° 086.2012 / PM du 28 mai 2012 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département

C'est pourquoi, dans ses priorités stratégiques et son approche, le programme a inscrit le renforcement des capacités de la DGCT, au cœur de ses plans d'action.

Dans ce cadre, et au moment où le processus de régionalisation est appelé à prendre un nouvel élan, il est envisagé, dans le programme, la mobilisation d'un consultant local pour appuyer la direction dans ses principales missions.

II. MISSION ET TACHES DU CONSULTANT

L'objet de la mission est d'apporter une assistance technique dans les domaines de la décentralisation et du développement économique local, de la gestion et coordination des projets, de la collaboration et partenariats interministériel et avec les partenaires techniques et financiers.

Sous l'autorité du Directeur Général des Collectivités Territoriales et en collaboration avec le Coordonnateur National du PAGOURDEL, le consultant aura pour principales tâches :

- Conseil en organisation et en processus pour les agents de la DGCT ;
- Support à la mise en place des structures techniques d'appui aux entités territoriales ;
- Appui technique dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de la DGCT et de sa réalisation ;
- Soutien à la direction générale dans l'alignement de son travail sur la vision et les orientations de SCAPP ;
- Accompagnement technique dans l'actualisation des données pour le système d'information sur les collectivités territoriales.

III. RESULTATS ATTENDUS:

- Les agents de la DGCT mieux outillés en matière d'organisation et de processus ;
- Des structures techniques d'appui aux entités territoriales sont mises en place ;
- Le Plan Stratégique de la DGCT, réaliste et réalisable, est élaboré et le suivi de sa mise en œuvre assuré ;
- Les plans d'action de la DGCT sont solidement articulés aux plans départemental et à la vision et orientations de la SCAPP ;
- Les données sur le système d'information ayant trait aux collectivités territoriales est régulièrement actualisé.

IV. DUREE DE LA MISSION ET PROFIL DU CONSULTANT

La durée de la mission est d'une année renouvelable en fonction de l'évaluation des résultats enregistrés.

Elle doit être réalisée par un expert ayant les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire (Bac +5 au moins) en sciences économiques ou tout autre domaine connexe ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 05 ans en matière de décentralisation ;
- Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission ;
- Détenir d'excellentes dispositions en communication et une maîtrise des logiciels de base sur micro - ordinateur ;

- Posséder une bonne compréhension des questions genre et de l'intégration de la composante genre ;
- Justifier d'une expérience de travail avec les partenaires techniques et financiers de la décentralisation et du développement économique local ;
- Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. Une bonne maîtrise de l'Arabe et /ou de l'Anglais constitue un atout.

V. GRILLE DE SELECTION DU CONSULTANT

Un diplôme de Bac+5 en Economie ou toute autre discipline connexe	20
Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans	20
Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission	30
Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français.	10
Posséder une expérience avec les PTF de la décentralisation et du DEL	10
Posséder une bonne compréhension des questions genre et de l'intégration de la composante genre	05
Maîtriser l'outil informatique	05
TOTAL	100

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.